



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Convocation adressée aux
délégués le :

13 Octobre 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Votants : 42

Délibération affichée le :

24 octobre 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le treize octobre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Pascale JOURDAIN, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZABARSKI.

Etaient excusés : M. Sylvain COCQ, M. Kévin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Jean-Marie DOUVRY, Mme Nathalie LIMEUX, M. Manuel LENGAIGNE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Pascale JOURDAIN, Monsieur Philippe DRUMETZ à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Les terrains agricoles appartenant au SIZIAF en attente de commercialisation sont cultivés à titre précaire par les agriculteurs locaux qui avaient des baux agricoles au moment de l'achat de la parcelle.

Pour chaque année culturale, le SIZIAF transmet aux agriculteurs les parcelles cultivables sans risque de commercialisation et demande une indemnité de 5 quintaux de blé par hectare cultivé.

Les dernières indemnités culturales demandées relèvent de l'année 2020-2021. Elles concernent 6 agriculteurs pour un montant de 1015 euros.

Pour cette même année, le SIZIAF a reçu de la part des services fiscaux un dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récolte relatif au sinistre du 30 juin 2021. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 1 788 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

15 –

**INDEMNITES
AGRICOLLES :
ANNULATION DES
INDEMNITES POUR
L'ANNEE CULTURALE
2020-2021**

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20221019-DELIB20221015-DE

- **Annule** les indemnités pour l'année culturelle 2020-2021 auprès des 6 agriculteurs concernés compte du montant des dégrèvements reçus par les services fiscaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

 Le Président 
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI